



**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022**

Ce jour d'hui, vendredi 9 septembre 2022, Nous, Patrice AZILE, Maire de MONTHOIRON, avons convoqué Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'effet de se réunir à la Mairie de Monthoiron, le jeudi 15 septembre 2022 à 19h30.  
Le Maire,  
Patrice AZILE

**Séance du 15 septembre 2022**

**Présents** : M. AZILE Patrice, Maire, Mmes : FAUGEROUX Graziella, FERRIERES Audrey, GAUFFREAU Corinne, MM : BOCQUIER Christophe, CARDINEAU Christophe, MIREBEAU Thierry, PRINGUET Cyriack, TOULOUSE Philippe  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BALZANO Karine à Mme FAUGEROUX Graziella, MM : GONZALES Nicolas à M. PRINGUET Cyriack, KORNECKI David à Mme FERRIERES Audrey  
Excusé(s) : MM : GOYAUD Romain, SAUSSAY Richard

M. SAUSSAY Richard est arrivé à 20h20 en séance, après discussion et vote des trois premiers points mis à l'ordre du jour.

**A été nommé(e) secrétaire** : M. TOULOUSE Philippe

**QUORUM REQUIS** : 8 élus sur 14

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Recours gracieux contre la délibération n°2022-28 du 21 juillet 2022 relative à l'entretien de la commune
- 2 - Bâtiment communal situé au 6, place Saint Ambroise : décision suite à la fin du bail du loyer commercial
- 3 - Proposition de location d'un bureau de la Mairie par un professionnel
- 4 - Prise de décision quant à la création d'un poste de 3ème adjoint
- 5 - Vie des commissions
- 6 - Informations et questions diverses

**1 - Recours gracieux contre la délibération n°2022-28 du 21 juillet 2022 relative à l'entretien de la commune**

Suite à la transmission au contrôle de légalité de la délibération n°2022-28 du 21 juillet 2022 relative à l'entretien de la commune, la Préfecture de la Vienne, après examen du document, a déclaré l'illégalité de cet acte par courrier du 11 août 2022.

La Préfecture demande ainsi au conseil municipal de bien vouloir procéder au retrait de la délibération n°2022-28 du 21 juillet 2022.

L'absence de réponse de la commune dans un délai de deux mois vaudrait décision implicite de rejet à la demande de retrait de la Préfecture. Celle-ci disposerait alors d'un délai de deux mois pour saisir le Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Retirer la délibération n°2022-28 prise par le conseil municipal le 21 juillet 2022 et portant sur l'entretien de la commune.
- Proposer que de nouvelles études soient faites par la Commission Voirie pour trouver des solutions et des alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

**2 - Bâtiment communal situé au 6, place Saint Ambroise : décision suite à la fin du bail du loyer commercial**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Monthoiron a procédé à l'acquisition d'une propriété située au 6, place Saint Ambroise, fin 2019 :

- parcelle AL n°158 de 460 m<sup>2</sup> comprenant la maison d'habitation et un jardin
- parcelle AL n°285 de 331 m<sup>2</sup> correspondant au terrain jouxtant l'espace vert de la salle des fêtes

Dans un premier temps, il avait été décidé par le Conseil Municipal de mettre en vente ce bien considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient trop élevées par rapport aux finances de la Commune.

Une proposition avait ensuite été faite pour établir un bail commercial dans le cadre du développement d'une activité de restauration sur la commune.

Aujourd'hui, le bail commercial concernant l'immeuble situé au 6, place Saint Ambroise est arrivé à son terme le 14 septembre 2022. Les locataires actuels ne souhaitent ni renouveler le bail, ni procéder à l'acquisition de l'immeuble.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- mettre en vente la propriété située au 6, Place Saint Ambroise, parcelle AL n°158 d'une superficie de 460m<sup>2</sup>, dans les agences immobilières du secteur
- déterminer le prix de cession à 40 000€ hors frais

- autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble de gré-à-gré.

### **3 - Proposition de location d'un bureau de la Mairie par un professionnel**

En préambule des discussions concernant cette délibération, Mme Ferrières, conseillère municipale, décide de quitter la salle et de ne pas prendre part aux débats.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Municipalité a rencontré, mardi 13 septembre dernier, M. Laveau, habitant la commune de Monthoiron, afin que ce dernier leur présente son projet professionnel. M. Laveau est le gérant de La Conciergerie du Pays Châtelleraudais et il occupe, depuis 2016, un bureau pour l'exercice de son activité professionnel à La Pépinière d'entreprises de Châtelleraud.

Son bail se termine prochainement et il est à la recherche d'un bureau professionnel avec connexion internet et possibilité d'impression de copies, à proximité de son domicile. Il propose ainsi de louer un des bureaux disponibles à l'étage de la Mairie pour un loyer mensuel de 100€ auquel il conviendra d'ajouter le coût des impressions et des copies.

Monsieur le Maire propose ainsi de valider cette proposition et d'établir le bail correspondant à compter du 15 octobre 2022 pour une durée d'une année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité décide :

- d'établir un bail commercial pour une durée d'un an avec M. Laveau, gérant de La Conciergerie du Pays Châtelleraudais pour un bureau situé au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie au 6, Rue de la Garenne à Monthoiron
- de déterminer le loyer à 100€ par mois à compter du 15 octobre 2022 jusqu'au 14 octobre 2023.
- d'autoriser Monsieur Le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **4 - Prise de décision quant à la création d'un poste de 3<sup>ème</sup> adjoint**

Des discussions et des débats ont eu lieu concernant la désignation éventuel d'un 3<sup>ème</sup> adjoint :

- Rôle et fonctions confiées à ce 3<sup>ème</sup> adjoint
- Charge de travail pesant actuellement sur le Maire et ses deux adjoints
- Candidature au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint
- Tensions au sein du conseil municipal actuel

Toutes ces interrogations n'ayant pas trouvé de réponse lors du débat de ce jour, il est décidé de reporter le sujet à une prochaine séance.

### **5 - Vie des commissions**

- Point sur :
  - Rentrée scolaire, le 1<sup>er</sup> septembre
  - Réunion bibliothèque, le 3 septembre - *détermination des animations pour les mois à venir et organisation des plannings de permanence*
  - Rencontre avec nouveau Commandant de Brigade de Gendarmerie de Châtelleraud, le 6 septembre
  - Commission Loisirs, le 7 septembre - *organisation de la manifestation d'Halloween et nécessité de planifier les différentes manifestations pour 2023 avec l'association Festi-Monthoiron*
- Dates à retenir :
  - Réunion de rentrée scolaire, le mardi 20 septembre à 18h30 à l'école de Monthoiron
  - Commission Loisirs et Festi-Monthoiron, le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 10h00
  - Inauguration de l'Aventure-Jeux de Monthoiron, le mercredi 28 septembre à 18h00, salle des fêtes
  - Prochain conseil municipal, le jeudi 20 octobre 2022 à 19h30

### **6 - Informations et questions diverses**

- Nomination et rôle du conseiller Municipal Correspondant Incendie et Secours - Philippe Toulouse
- Contentieux révision allégée du PLU de Monthoiron : état d'avancement du dossier suite à une rencontre avec Me Brugière, avocat de la Commune, le 9 septembre 2022
- Sécheresse 2022 : dossier individuel à déposer à la Mairie d'ici la fin d'année
- Dysfonctionnement de la machine à pain – Faire un signalement au boulanger d'Archigny, propriétaire de la machine
- Demande de mutation de la secrétaire de Mairie, Mme Lefebvre, à compter du 15 novembre 2022.

La séance est levée à 22h30.

Signatures :

Patrice AZILE, Maire

Philippe TOULOUSE, Secrétaire de séance